

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/02/04/2020030061/justel>

Dossier numéro : 2020-02-04/01

Titre

4 FEVRIER 2020. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 15 mai 2018 déterminant le modèle de formulaire destiné à l'établissement de la balance des produits pétroliers et la déclaration de biocarburants, d'huiles minérales et de leurs produits de substitution d'origine biologique

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 12-02-2020 page : 7672

Entrée en vigueur : 22-02-2020

Table des matières

Art. 1

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1](#). Article unique. Dans l'arrêté ministériel du 15 mai 2018 déterminant le modèle de formulaire destiné à l'établissement de la balance des produits pétroliers et la déclaration de biocarburants, d'huiles minérales et de leurs produits de substitution d'origine biologique, l'annexe est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art.](#) N.

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 12-02-2020, p. 7673)